

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA MÉTROPOLE

plu₂



1, rue du Ballon - CS 50749
59034 Lille Cedex
Tél : +33(0)3 20 21 22 23
www.lillemetropole.fr

“ À VOUS LA PAROLE ”



ENQUÊTE PUBLIQUE

20 novembre 2018 > 11 janvier 2019





Le 13 février 2015, la MEL a engagé la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) sur 87 communes du territoire.

Pendant plus de 2 ans, le nouveau projet de PLU métropolitain, le plus grand de France, a été élaboré en association avec les communes, les partenaires publics et les acteurs du développement de la métropole lilloise. Il a également fait l'objet d'une large concertation avec le public.

Par délibérations des 19 octobre 2017, 15 décembre 2017 et 15 juin 2018, le conseil de la Métropole a arrêté un projet de PLU (appelé PLU2). Pour les 10 à 15 ans à venir, nous proposons un projet de territoire ambitieux et équilibré, qui puisse répondre à la fois aux nouveaux défis de développement d'une grande métropole européenne comme la nôtre, aux besoins quotidiens de la population mais aussi aux enjeux essentiels de l'environnement et du cadre de vie.

Ce projet a été soumis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration et aux communes membres de la métropole. L'autorité environnementale a également été saisie pour avis sur l'évaluation du projet. Ces avis sont d'ores et déjà disponibles sur le site Internet de la MEL et seront joints au dossier soumis à enquête publique.

À partir du **20 novembre 2018** et jusqu'au **11 janvier 2019**, le projet de PLU2 et les avis de nos communes et partenaires qui se sont exprimés vont faire l'objet d'une enquête publique menée par quinze commissaires enquêteurs à votre écoute. C'est l'occasion pour chacun de prendre connaissance du projet de territoire, de faire ses observations et d'échanger avec les commissaires présents sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Parce que nous considérons que le PLU est l'affaire de tous, nous nous sommes mobilisés pour que cette enquête soit accessible au plus grand nombre.

À la lumière de l'ensemble des avis recueillis, le Conseil métropolitain se prononcera en fin d'année 2019 sur le nouveau projet de territoire métropolitain et approuvera le PLU2.

Donnez-nous votre avis sur l'avenir de la Métropole et de vos communes.

C'est votre territoire et celui de nos générations futures qui se dessine !



Damien Castelain
Président de la Métropole
Européenne de Lille



Bernard Delaby
Vice-président en charge
de l'Aménagement du
territoire de la Métropole
Européenne de Lille

LE PLU2 DESSINE LA MÉTROPOLE DE DEMAIN

Généralement connu pour les règles liées aux permis de construire, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) constitue avant tout le projet de développement du territoire métropolitain pour les dix prochaines années. Où pourra-t-on construire du logement, implanter de l'activité économique, développer de l'agriculture, des espaces de loisir et de respiration, quels déplacements demain, comment protéger nos ressources naturelles ? La MEL, à travers son PLU, œuvre pour dessiner au mieux la métropole de demain.

QU'EST-CE QU'UN PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) définit la stratégie de développement et d'aménagement du territoire et les règles précises d'utilisation des sols. Ce document permet de mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques et des actions sur un territoire. Il est composé de plusieurs documents dont le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit le projet de territoire.

Ce projet de territoire se décline ensuite par un plan déterminant différentes zones (zones agricoles, zones urbaines...) sur lesquelles des règles particulières de constructibilité s'appliquent. Le PLU permet de préserver certains secteurs, en interdisant ou limitant les constructions. Il permet également d'anticiper un développement harmonieux des villes et villages, en autorisant leur extension sous conditions.

Le saviez-vous ? Le PLU de la métropole est le plus grand de France avec une superficie de 647 km², 87 communes* et une population de 1 200 000 habitants.

* Les cinq communes des Weppes, qui ont rejoint la MEL après le démarrage de la révision, bénéficient d'une procédure distincte. La phase de concertation avec les habitants est actuellement en cours.

POURQUOI UN PLU2 ?

Le PLU1 datait de 2004, la MEL a engagé sa révision en février 2015 pour tenir compte des évolutions du territoire et des nouvelles compétences (tourisme, fonds d'aide au logement...) dont elle s'est dotée. Le PLU devait également être mis en conformité avec de nouvelles exigences législatives (lois Grenelle, loi ALUR...).

L'objectif est de trouver le juste équilibre entre la préservation et la valorisation de notre cadre de vie, tout en répondant aux besoins de développement pour les populations et les entreprises dans les 10 ans à venir. Il s'agit de concilier les grands enjeux que sont le développement des activités et des logements et le maintien d'une agriculture en proximité, la protection des ressources naturelles et la reconquête de la biodiversité, l'amélioration des déplacements, l'engagement dans la transition énergétique...



COMMENT EST ÉLABORÉ LE PLU2 ?

La révision du PLU (PLU2) a été lancée en février 2015. Depuis, le projet a été écrit et discuté, à travers de nombreuses rencontres qui se sont tenues avec les communes, mais aussi via tout un dispositif de participation citoyenne déployé sur l'ensemble du territoire de la MEL. Le bilan de cette large concertation, qui a permis de recueillir plus de 4 400 contributions, a été tiré par les élus métropolitains.

Le projet PLU2 a été arrêté par le Conseil métropolitain le 15 juin 2018, après avoir été soumis à la consultation administrative des communes de la MEL et des personnes publiques associées.

↳ BON À SAVOIR !

En attendant l'adoption du PLU2 par les élus de la Métropole Européenne de Lille, le PLU en vigueur reste le document de référence et opposable pour tout projet de construction. Pour le consulter, rendez-vous sur www.lillemetropole.fr/plu

OÙ EN EST LA DÉMARCHE ?

Le projet PLU2 poursuit maintenant son processus, avec l'enquête publique. Vous êtes aujourd'hui invité à consulter le projet du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU2) et à faire part de vos observations et propositions.

L'enquête publique est menée par une commission d'enquête indépendante composée de 15 commissaires enquêteurs, nommés par le Président du Tribunal Administratif de Lille. Après avoir analysé le projet et recueilli vos avis et contributions, la commission d'enquête remettra un rapport et ses conclusions sur le projet PLU2. Viendra ensuite le temps de l'approbation : au regard de ces conclusions et des avis émis, le Conseil de la Métropole approuvera ainsi la version définitive du PLU2. Les nouvelles règles d'urbanisme du PLU2 seront ainsi applicables.

COMMENT PARTICIPER À L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Du 20 novembre 2018 au 11 janvier 2019, vous êtes invités à consulter le projet du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU2) et à faire part de vos remarques, à travers les différents dispositifs mis à votre disposition. Toutes vos observations seront consignées dans le registre de l'enquête publique et traitées par une commission d'enquête indépendante chargée d'analyser le projet PLU2. À l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête rendra son avis au Conseil métropolitain sur le projet PLU2.

OÙ CONSULTER LE PROJET PLU2 ?

L'intégralité du projet est consultable jusqu'au 11 janvier 2019 :

En ligne

sur www.registre-numerique.fr/PLU2-MEL

Dans les 11 lieux d'enquête de la métropole,

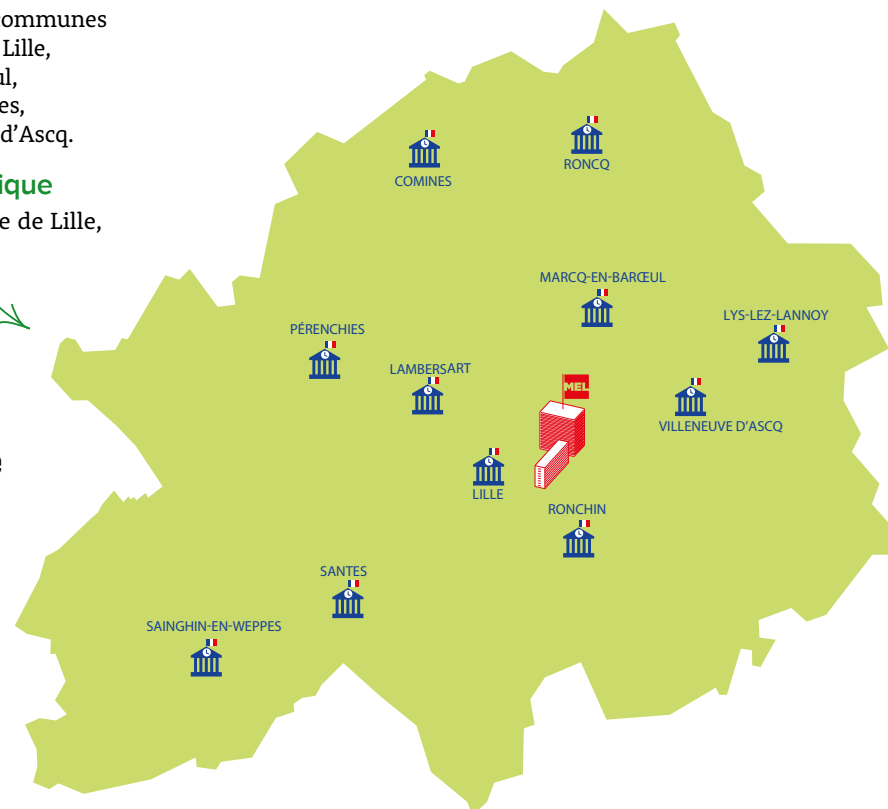
situés au sein des mairies des 11 communes suivantes : Comines, Lambersart, Lille, Lys-les-Lannoy, Marcq-en-Barœul, Pérenchies, Ronchin, Roncq, Santes, Sainghin-en-Weppes, Villeneuve d'Ascq.

Au siège de l'enquête publique

situé à la Métropole Européenne de Lille, 1 rue du Ballon à Lille.

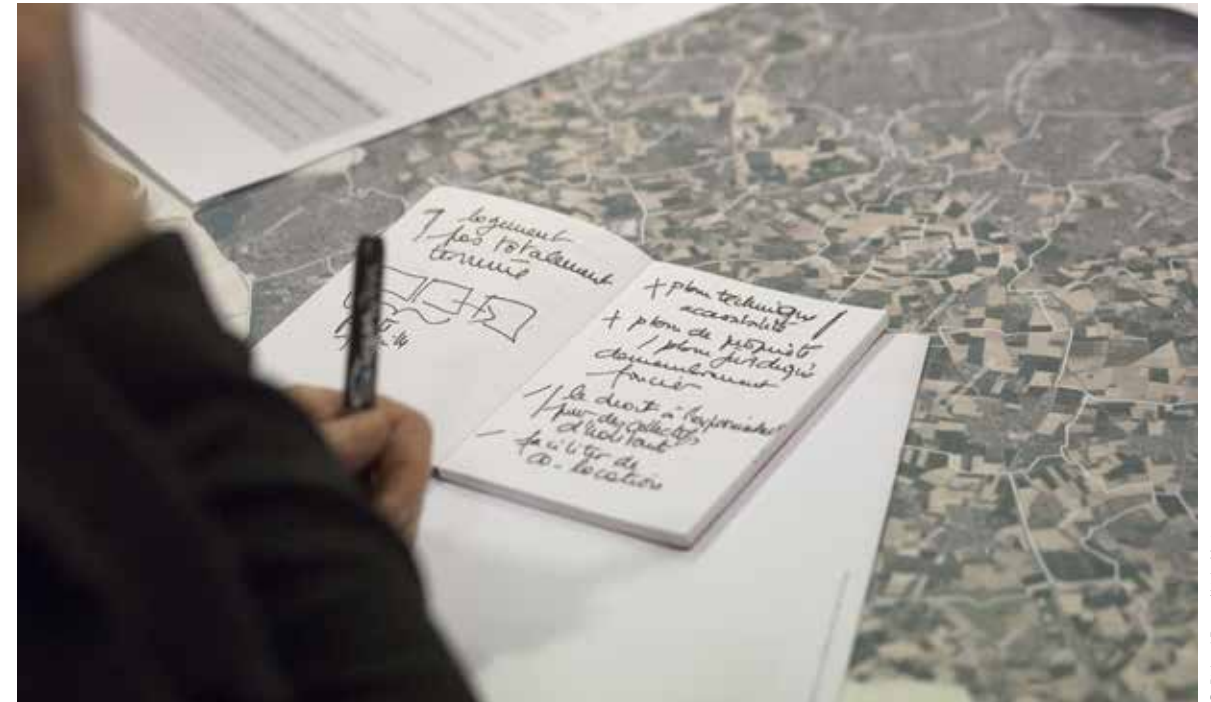
À SAVOIR

Consultez aussi dans votre mairie le cahier communal du PLU2, qui présente l'essentiel du projet concernant votre commune.



ET CONCERNANT MA COMMUNE ?

Pendant la durée de l'enquête publique, vous pouvez retrouver dans votre mairie le cahier communal du PLU2, qui présente l'essentiel du projet concernant votre commune. L'intégralité du projet PLU2 reste disponible en ligne, sur www.registre-numerique.fr/PLU2-MEL



COMMENT EXPRIMER MES REMARQUES SUR LE PROJET PLU2 ?

En ligne, depuis chez vous

- Directement sur le registre numérique : www.registre-numerique.fr/PLU2-MEL
- Par email à l'adresse suivante : PLU2-MEL@mail.registre-numerique.fr

Lors des permanences des commissaires enquêteurs

2 permanences sont organisées dans les mairies des 87 communes concernées par le projet PLU2.

Dans l'un des 11 lieux d'enquête et au siège de la MEL

- Sur les bornes PLU2 à votre disposition, directement connectées au registre numérique.
- Un registre papier est également proposé.

Par courrier

En vous adressant à la commission d'enquête à l'adresse suivante :
Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,
Métropole Européenne de Lille,
Direction des Affaires Juridiques, Service Droit de l'Aménagement et de l'Urbanisme,
1 rue du Ballon, CS 50749, 59034 Lille Cedex

À QUOI SERVENT LES PERMANENCES PROPOSÉES DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Pendant ces permanences, vous pouvez échanger avec l'un des 15 commissaires enquêteurs indépendants nommés par le Tribunal Administratif de Lille pour encadrer l'enquête publique. Garants du bon déroulement de la procédure d'enquête, les commissaires enquêteurs recueillent l'ensemble de vos contributions. Retrouvez l'agenda des permanences pages 8 à 11.

COMMENT SERONT PRISES EN COMPTE MES REMARQUES ?

Toutes vos observations inscrites dans le registre numérique ou dans les registres papier seront consignées et traitées par la commission d'enquête indépendante. À l'issue de l'enquête publique, la commission rendra son avis au Conseil métropolitain sur le projet PLU2.

AGENDA DES PERMANENCES

Chargés d'encadrer la procédure d'enquête publique unique, les 15 commissaires enquêteurs indépendants nommés par le Tribunal Administratif de Lille sont à votre écoute. Ils seront présents, à raison de 2 permanences dans chaque commune, pour répondre à vos questions et recueillir vos remarques sur le projet PLU2, avant de les consigner dans le registre d'enquête. Retrouvez ci-dessous l'agenda des permanences par commune.

ANSTAING

Vendredi 7 décembre 2018
de 8 h 30 à 11 h 30

Lundi 7 janvier 2019
de 13 h 30 à 16 h 30

ARMENTIÈRES

Mardi 20 novembre 2018
de 9 h à 12 h

Vendredi 11 janvier 2019
de 14 h à 17 h

BAISIEUX

Mercredi 21 novembre 2018
de 9 h à 12 h

Samedi 15 décembre 2018
de 9 h à 12 h

BEAUCAMPS-LIGNY

Samedi 1^{er} décembre 2018
de 9 h à 12 h

Lundi 7 janvier 2019
de 9 h à 12 h

BONDUES

Vendredi 30 novembre 2018
de 14 h à 17 h

Jeudi 10 janvier 2019
de 14 h à 17 h

BOUSBECQUE

Samedi 24 novembre 2018
de 9 h à 12 h

Jeudi 27 décembre 2018
de 9 h à 12 h

BOUVINES

Mercredi 28 novembre 2018
de 9 h à 12 h

Jeudi 27 décembre 2018
de 9 h à 12 h

CAPINGHEM

Samedi 15 décembre 2018
de 9 h à 12 h

Mardi 8 janvier 2019
de 14 h à 17 h

CHÉRENG

Samedi 1^{er} décembre 2018
de 9 h à 12 h

Jeudi 3 janvier 2019
de 14 h à 17 h

COMINES

Mardi 20 novembre 2018
de 9 h à 12 h

Vendredi 11 janvier 2019
de 14 h à 17 h

CROIX

Samedi 15 décembre 2018
de 9 h à 12 h

Mercredi 9 janvier 2019
de 14 h à 17 h

DEULEMONT

Jeudi 6 décembre 2018
de 14 h à 17 h

Mercredi 19 décembre 2018
de 14 h à 17 h

DON

Jeudi 29 novembre 2018
de 9 h à 12 h

Jeudi 20 décembre 2018
de 9 h à 12 h

EMMERIN

Samedi 8 décembre 2018
de 9 h à 12 h

Lundi 7 janvier 2019
de 9 h à 12 h

ENGLOS

Samedi 24 novembre 2018
de 9 h à 12 h

Lundi 17 décembre 2018
de 9 h à 12 h

ENNETIÈRES-EN-WEPPE

Jeudi 22 novembre 2018
de 15 h à 18 h

Jeudi 13 décembre 2018
de 15 h à 18 h

ERQUINGHEM-LYS

Lundi 3 décembre 2018
de 14 h à 17 h

Lundi 7 janvier 2019
de 14 h à 17 h

ERQUINGHEM-LE-SEC

Samedi 8 décembre 2018
de 9 h à 11 h 30

Samedi 5 janvier 2019
de 9 h à 11 h 30

ESCOBECQUES

Mardi 27 novembre 2018
de 9 h à 12 h

Mardi 18 décembre 2018
de 9 h à 12 h

FACHES-THUMESNIL

Vendredi 30 novembre 2018
de 9 h à 12 h

Mardi 18 décembre 2018
de 9 h à 12 h

FOREST-SUR-MARQUE

Lundi 26 novembre 2018
de 14 h à 17 h

Samedi 22 décembre 2018
de 9 h à 12 h

FOURNES-EN-WEPPE

Mercredi 28 novembre 2018
de 14 h à 17 h

Mercredi 19 décembre 2018
de 14 h à 17 h

FRELINGHIEN

Mercredi 5 décembre 2018
de 9 h à 12 h

Samedi 5 janvier 2019
de 9 h à 12 h

FRETIN

Samedi 1^{er} décembre 2018
de 9 h à 12 h

Jeudi 3 janvier 2019
de 14 h à 17 h

GRUSON

Samedi 8 décembre 2018
de 9 h à 12 h

Mercredi 9 janvier 2019
de 9 h à 12 h

HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN

Mardi 4 décembre 2018
de 9 h à 12 h

Jeudi 3 janvier 2019
de 14 h à 17 h

HALLUIN

Vendredi 23 novembre 2018
de 14 h à 17 h

Vendredi 28 décembre 2018
de 14 h à 17 h

HANTAY

Lundi 26 novembre 2018
de 15 h à 18 h

Samedi 15 décembre 2018
de 9 h à 12 h

HAUBOURDIN

Mardi 20 novembre 2018
de 9 h à 12 h

Vendredi 11 janvier 2019
de 14 h à 17 h

HELLEMES

Vendredi 30 novembre 2018
de 14 h à 17 h

Jeudi 20 décembre 2018
de 9 h à 12 h

HEM

Samedi 1^{er} décembre 2018
de 9 h à 12 h

Vendredi 4 janvier 2019
de 14 h à 17 h

HERLIES

Mercredi 21 novembre 2018
de 9 h à 12 h

Mercredi 12 décembre 2018
de 9 h à 12 h

HOUPLIN-ANCOISNE

Lundi 26 novembre 2018
de 9 h à 12 h

Samedi 22 décembre 2018
de 8 h 30 à 11 h 30

HOUPLINES

Vendredi 14 décembre 2018
de 14 h à 17 h

Jeudi 3 janvier 2019
de 14 h à 17 h

ILLIES

Mercredi 5 décembre 2018
de 9 h à 12 h

Lundi 7 janvier 2019
de 9 h à 12 h

LA BASSÉE

Mardi 20 novembre 2018
de 9 h à 12 h

Vendredi 11 janvier 2019
de 14 h à 17 h

LA CHAPELLE D'ARMENTIÈRES

Mercredi 28 novembre 2018
de 14 h à 17 h

Vendredi 28 décembre 2018
de 9 h à 12 h

LA MADELEINE

Mercredi 5 décembre 2018
de 14 h à 17 h

Vendredi 4 janvier 2019
de 9 h à 12 h

LAMBERSART

Mardi 20 novembre 2018
de 9 h à 12 h

Vendredi 11 janvier 2019
de 9 h à 12 h

LANNOY

Samedi 24 novembre 2018
de 9 h à 12 h

Vendredi 28 décembre 2018
de 14 h à 17 h

LEERS

Mardi 11 décembre 2018
de 14 h à 17 h

Samedi 5 janvier 2019
de 9 h à 12 h



LESQUINVendredi 7 décembre 2018
de 9 h à 12 hLundi 7 janvier 2019
de 14 h à 17 h**LEZENNES**Mardi 4 décembre 2018
de 14 h à 17 hVendredi 4 janvier 2019
de 14 h à 17 h**LILLE**Mardi 20 novembre 2018
de 14 h à 17 hJeudi 10 janvier 2019
de 14 h à 17 h**LINSELLES**Samedi 8 décembre 2018
de 9 h à 12 hSamedi 5 janvier 2019
de 9 h à 12 h**LOMME**Mercredi 12 décembre 2018
de 14 h à 17 hSamedi 5 janvier 2019
de 9 h à 12 h**LOMPRET**Vendredi 21 décembre 2018
de 14 h à 17 hJeudi 10 janvier 2019
de 14 h à 17 h**LOOS**Mercredi 28 novembre 2018
de 14 h à 17 hJeudi 27 décembre 2018
de 9 h à 12 h**LYS-LEZ-LANNOY**Mercredi 19 décembre 2018
de 14 h à 17 hJeudi 10 janvier 2019
de 14 h à 17 h**MARCQ-EN-BARŒUL**Mercredi 21 novembre 2018
de 14 h à 17 hJeudi 27 décembre 2018
de 14 h à 17 h**MARQUETTE-LEZ-LILLE**Mercredi 12 décembre 2018
de 14 h à 17 hMercredi 9 janvier 2019
de 9 h à 12 h**MARQUILLIES**Lundi 3 décembre 2018
de 14 h à 17 hVendredi 28 décembre 2018
de 14 h à 17 h**MONS-EN-BARŒUL**Jeudi 29 novembre 2018
de 14 h à 17 hVendredi 28 décembre 2018
de 14 h à 17 h**MOUVAUX**Samedi 8 décembre 2018
de 9 h à 12 hMardi 8 janvier 2019
de 14 h à 17 h**NEUVILLE-EN-FERRAIN**Mercredi 5 décembre 2018
de 14 h à 17 hSamedi 5 janvier 2019
de 9 h à 12 h**NOYELLES-LÈS-SECLIN**Mardi 18 décembre 2018
de 14 h à 17 hJeudi 10 janvier 2019
de 9 h à 12 h**PÉRENCHIES**Lundi 3 décembre 2018
de 14 h à 17 hSamedi 5 janvier 2019
de 9 h à 12 h**PÉRONNE-
EN-MÉLANTOIS**Vendredi 23 novembre 2018
de 14 h à 17 hJeudi 20 décembre 2018
de 14 h à 17 h**PRÉMESQUES**Samedi 24 novembre 2018
de 8 h 30 à 11 h 30Jeudi 20 décembre 2018
de 14 h à 17 h**QUESNOY-SUR-DEULE**Jeudi 22 novembre 2018
de 14 h à 17 hSamedi 22 décembre 2018
de 9 h à 12 h**RONCHIN**Jeudi 22 novembre 2018
de 14 h à 17 hJeudi 20 décembre 2018
de 14 h à 17 h**RONCQ**Jeudi 20 décembre 2018
de 14 h à 17 hMercredi 9 janvier 2019
de 14 h à 17 h**ROUBAIX**Mardi 20 novembre 2018
de 14 h à 17 hVendredi 11 janvier 2019
de 14 h à 17 h**SAILLY-LEZ-LANNOY**Jeudi 22 novembre 2018
de 9 h à 12 hMercredi 19 décembre 2018
de 14 h à 17 h**SAINGHIN-
EN-MÉLANTOIS**Mardi 11 décembre 2018
de 14 h à 17 hMardi 8 janvier 2019
de 9 h à 12 h**SAINGHIN-EN-WEPPEPES**Mardi 11 décembre 2018
de 14 h à 17 hMercredi 9 janvier 2019
de 9 h à 12 h**SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE**Samedi 1^{er} décembre 2018
de 9 h à 12 hJeudi 3 janvier 2019
de 9 h à 12 h**SALOMÉ**Vendredi 23 novembre 2018
de 9 h à 12 hVendredi 14 décembre 2018
de 14 h à 17 h**SANTES**Vendredi 7 décembre 2018
de 14 h à 17 hMardi 8 janvier 2019
de 9 h à 12 h**SECLIN**Mardi 20 novembre 2018
de 9 h à 12 hVendredi 11 janvier 2019
de 14 h à 17 h**SEQUEDIN**Vendredi 30 novembre 2018
de 13 h à 16 hSamedi 22 décembre 2018
de 9 h à 12 h**TEMPLEMARS**Jeudi 13 décembre 2018
de 14 h à 17 hMercredi 9 janvier 2019
de 14 h à 17 h**TOUFFLERS**Jeudi 22 novembre 2018
de 9 h à 12 hJeudi 27 décembre 2018
de 14 h à 17 h**TOURCOING**Mardi 20 novembre 2018
de 14 h à 17 hLundi 7 janvier 2019
de 14 h à 17 h**TRESSIN**Mercredi 5 décembre 2018
de 15 h à 18 hVendredi 4 janvier 2019
de 14 h à 17 h**VENDEVILLE**Mardi 11 décembre 2018
de 14 h à 17 hMardi 8 janvier 2019
de 14 h à 17 h**VERLINGHEM**Lundi 10 décembre 2018
de 14 h à 17 hLundi 7 janvier 2019
de 14 h à 17 h**VILLENEUVE D'ASCQ**Mardi 20 novembre 2018
de 14 h à 17 hVendredi 11 janvier 2019
de 14 h à 17 h**WAMBRECHIES**Jeudi 29 novembre 2018
de 9 h à 12 hVendredi 28 décembre 2018
de 14 h à 17 h**WARNETON**Mardi 11 décembre 2018
de 15 h à 18 hMardi 8 janvier 2019
de 15 h à 18 h**WASQUEHAL**Mercredi 28 novembre 2018
de 14 h à 17 hLundi 7 janvier 2019
de 14 h à 17 h**WATTIGNIES**Mardi 4 décembre 2018
de 14 h à 17 hVendredi 4 janvier 2019
de 14 h à 17 h**WATTRELOS**Vendredi 7 décembre 2018
de 14 h à 17 hMercredi 9 janvier 2019
de 14 h à 17 h**WAVRIN**Samedi 8 décembre 2018
de 9 h à 12 hVendredi 4 janvier 2019
de 14 h à 17 h**WERVICQ-SUD**Vendredi 30 novembre 2018
de 14 h à 17 hJeudi 3 janvier 2019
de 14 h à 17 h**WICRES**Lundi 10 décembre 2018
de 14 h à 16 hJeudi 10 janvier 2019
de 10 h à 12 h**WILLEMS**Jeudi 13 décembre 2018
de 9 h à 12 hJeudi 10 janvier 2019
de 14 h à 17 h**SIÈGE DE LA MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE**Jeudi 27 décembre 2018
de 14 h à 17 hVendredi 4 janvier 2019
de 14 h à 17 hVendredi 11 janvier 2019
de 14 h à 17 h